Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502818-20251215-DCM2025106-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, Mme BASLÉ, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL (arrivée à 19h03), Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LUCAS, M DEIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M LLAVORI, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (3) : Mme FRIOT a donné procuration à Mme BASLÉ.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M RAVAUDET.
M COLLONGE a donné procuration à M CHEMIN.

M SIMON a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2025.106 Débat d'orientations budgétaires 2026 – Rapport – Prise d'acte
Elu en charge du rapport : M Ravaudet

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-8, L.2121-29, L.2312-1, L.5217-10-4 d'une part et D.2312-3 d'autre part ;
- **VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;
- **VU** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;
- **VU** la délibération n°2023.084 en date du 26 septembre 2023 actant de l'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 ;
- **VU** l'article 24 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;
- **VU** le rapport d'orientations budgétaires 2026 et son annexe relative à la masse salariale envoyés aux Conseillers Municipaux en date du 09 décembre 2025 et joints au présent rapport ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Loïc Ravaudet, Adjoint aux finances, à l'achat public, à l'administration générale et à l'économie ;
- **VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 09 décembre 2025 ;
- **CONSIDERANT** que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, appliquant la nomenclature M57, la Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport et ses annexes sur les orientations budgétaires ;
- **CONSIDERANT** que ce rapport donne lieu à un débat en Conseil Municipal ;
- **CONSIDERANT** qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502818-20251215-DCM2025106-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, sur la base d'un rapport transmis au Conseil Municipal.

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	19
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 15 décembre 2025

Marie DUCAMIN
Maire



Luc SIMON
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/12/25

Publié sur le site de la Ville le : 19/12/25

Par le service affaires générales